



Vésenaz, le 14 mars 2020

## **COVID – 19**

### **Fermeture de La crèche L'île aux Mômes du Groupement intercommunal pour une crèche intercommunale (GICI).**

Face à l'évolution de la situation sanitaire du pays, les décisions et recommandations de l'OFSP et du Médecin cantonal sont appliquées. La stratégie des autorités sanitaires vise à protéger les personnes les plus vulnérables et à préserver les systèmes de santé. Les parents doivent organiser les modalités de garde les plus adéquates pour leurs enfants, en évitant tout contact direct avec les personnes malades, âgées et vulnérables et en suivant les dispositions générales de prévention et protection décrites sur le site <https://www.ge.ch/nouveau-coronavirus-covid-19-ex-2019-ncov>

Conformément à l'article 1 de l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 mars 2020, la crèche L'île aux Mômes, **sera fermée du LUNDI 16 MARS 2020 AU MERCREDI 8 AVRIL inclus ainsi que le JEUDI 9 AVRIL 2020**. La situation sera réévaluée en fonction des futures directives cantonales et fédérales.

À partir du lundi 16 mars seul un **service d'accueil minimum** sera organisé dans la crèche pour les enfants déjà accueillis **dont les deux parents doivent assurer leur profession dans le cadre de cette situation sanitaire**. Les professions concernées sont :

- le personnel soignant mobilisé ;
- le personnel chargé du service minimum dans les écoles et les structures d'accueil préscolaire ;
- les parents exerçant une mission régaliennne, soit la police, le personnel pénitencier, les pompiers/ères, les pompes funèbres, les ambulanciers/ères, la protection civile.

La direction, avec l'accord du Bureau du GICI, peut exceptionnellement déroger à ces critères.

Comment procéder :

- Les familles concernées soumettent leur demande, avant le 15 mars 2020 à midi, à la direction de la crèche par email à [csp@ileauxmomes.ch](mailto:csp@ileauxmomes.ch)
- La direction validera la demande sur la base des critères susmentionnés et donnera une réponse aux parents dans les meilleurs délais.

Concernant les modalités liées aux écolages, la situation sera examinée par le Bureau du GICI et nous vous tiendrons informés dès que possible. Nous comprenons les difficultés que cela peut engendrer dans votre organisation familiale et vous remercions par avance de votre participation à cette urgence sanitaire.

**Le bureau du GICI et la direction des opérations pop e poppa**